

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

2023-121 CREATION D'UN POSTE EN CONTRAT DE PROJET MUTUALISE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas	x	
	MOESSARD Régis	x			PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		x		Poste vacant		
	GUILLEMIN Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	BERTIN Patrick	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	MEYER Didier	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique		x	CAILLON Philippe	Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent	x			PELTIER Laëtizia		

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.332.24- à L.332-26,

Considérant que dans le cadre des compétences transférées aux syndicats d'énergie, TE44, le SIEML et TE53, réalisent les Installations de Communications Electroniques (ICE),

Considérant que les syndicats d'énergie, TE44, le SIEML et TE53 souhaitent harmoniser leurs pratiques et conventions dans le cadre de leurs relations avec les différents opérateurs,

Considérant que dans ce cadre, lesdits syndicats ont pour objectif :

- de porter des négociations communes auprès des opérateurs (revoir les conventions effacements de réseaux, d'occupation des fourreaux, etc.)
- d'optimiser/récupérer les redevances associées (RODP et location des ICE),

Considérant qu'il est proposé que le recrutement et la gestion de l'agent soient à la charge de TE44,

Considérant que ce poste fait l'objet d'un co-financement par le SIEML et TE53.

Considérant que pour mettre en œuvre ce projet, les effectifs de TE44 ne sont pas suffisants et qu'il est nécessaire de recruter,

Considérant que TE44 peut, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, est d'une durée entre un an et six ans.

Dans ce cadre, il est proposé de procéder au recrutement :

- 1 poste de chargé.e des relations avec les opérateurs Télécom, pour une durée maximum de 3 ans, sur le grade d'ingénieur ou attaché (catégorie A),

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser M. le Président à ouvrir un poste de chargé.e des relations avec les opérateurs Télécom, en contrat de projet pour une durée maximum de 3 ans, sur le grade d'ingénieur ou d'attaché.**
- **De prévoir que l'agent qui sera retenu pour occuper ce poste bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires du même grade, ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de son expérience professionnelle. Il bénéficiera des titres restaurants accordés à l'ensemble du personnel.**

Délégués en exercice : 24
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 18/12/2023

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**